



Commentaires enquête télétravail

On ne peut se prononcer que sur les écrits et des statuts bien précis.

Télétravail en cas d'intempéries ou des problèmes de transport.

Quelles modalités : matériel, horaires, contrôle du temps, prime ?

C'est une bonne idée mais à dose homéopathique. Un jour sans réunion au calme et sans le stress des transports.

Le télétravail doit rester ponctuel : journée de grève, sans travail de groupe. Chacun doit garder son bureau dans l'entreprise, son repère qui est celui du boulot. Pensez à l'installation au domicile.

Attention à la désocialisation

Un lieu Safran serait idéal (pour le télétravail).

Le télétravail offre plus d'autonomie, vers une plus grande responsabilité dans son travail et de son entreprise. Autonomie donnant plus de créativité, augmente la compétitivité, cela dans un cadre plus serein et suivant son biorythme.

Entreprise salarié : gagnant gagnant.

Moins de stress, confort pour mieux travailler, pas de bruit et plus grande autonomie.

Me servirait en cas de congés enfant malade.

A la demande et surtout au besoin.

Risque de se couper de l'information si l'on fait partie d'une équipe ou obtenir de l'info en « temps réel » est important pour la fonction.

Les salariés volontaires doivent s'engager à mettre en place des conditions propices à la concentration et aux conversations téléphoniques ; éviter les conflits avec la télévision, les enfants à garder en même temps.

A faire le cas échéant (neige, tempête, pandémie).

Ne pas créer un système trop rigide. Laisser les personnes adapter leur organisation en fonction des dossiers en cours, des besoins professionnels.

Le désavantage principal, est le fait d'être coupé du contact direct qui génère beaucoup d'échanges. Avec le télétravail, cet échange disparaît. Sinon pour le reste, j'y suis favorable.

Déplacement à prévoir sur Plaisir et LH (réunions).

Je le fais déjà ! (astreintes, matin et/ou soir).

Il est nécessaire pour bien travailler de voir ces collègues. Il est donc important de trouver le bon ratio entre le nombre de jours en entreprise et le télétravail.

Le télétravail permet de se concentrer sur des tâches de fond, impossibles à réaliser par l'interruption continue des collègues ou du téléphone sur le lieu de travail.

À utiliser en retour de mission, grèves (transport), météo (neige).

Un réducteur de stress évident. Et pensons à la planète.

1 à 2 jours par mois, sinon risque de difficulté au bon fonctionnement des projets.

Le télétravail ne s'adresse pas à tout le monde. Il doit être encadré. Certaines personnes n'y sont pas aptes.

Recommandons à la Direction que le site de Plaisir soit site pilote afin de proposer aux salariés de mettre en œuvre le télétravail sur plusieurs semaines dans le but de faire un bilan objectif (1 jour par semaine dans un premier temps).

Que cela devienne automatique dans le cadre d'une impossibilité de déplacement ou de garde d'enfant malade.

Pour le télétravail à domicile, fixer des limites horaires à l'avance afin d'éviter les débordements d'horaire.

A tester, mais à priori le plus possible.

Je ne souhaite pas faire du télétravail 5 jours par semaine pour ne pas perdre tout contact social et avec mes collègues. Quelques jours par semaine en alternance domicile-Aircelle serait une bonne solution, ou ponctuellement (grève des transports, neige).

Je vois le télétravail comme une possibilité de travail à distance permettant de palier une absence (météo, EDF). Je pense qu'une société comme Aircelle peut y gagner, sans pour autant que cela ne devienne systématique.

Je pense qu'il est nécessaire de passer plusieurs jours par semaine sur le site de plaisir afin d'assurer une continuité dans le travail et avec ses collègues.

Gain en temps de transport, concentration, efficacité ; gain pour le CE (navette), les coûts de fonctionnement interne, électricité, eau...

Pouvoir faire du télétravail sur les sites du groupe Safran proche de chez nous.

Télétravail ponctuel : en particulier les lendemains de déplacement (Le Havre, Toulouse ou grands déplacements) qui sont un peu difficiles et en cas de condition de transport délicates.

